



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE
Délégation de BORDEAUX



Dossier n° : R121954
Suivi par : **Stéphanie BETARD**
Tél. : 06 71 97 80 65
Courriel : stephanie.betard@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
MONT DE MARSAN AGGLOMERATION
575 AVENUE DU MARECHAL FOCH
BP 70171
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

Bordeaux, le 7 juillet 2023

Objet : Lettre d'offre de réaménagement de la dette de votre organisme

Monsieur le Président,

Suite aux réunions préparatoires entre nos équipes et afin de répondre à vos besoins, nous avons le plaisir de vous faire part de notre offre de réaménagement.

Il convient de nous transmettre, avant l'émission de l'avenant de réaménagement, la décision conforme de votre organe compétent autorisant ce réaménagement.

Cette offre de réaménagement a pour date de valeur le 1er juillet 2023.

Reprofilage des prêts

L'offre de réaménagement que nous vous proposons porte sur un périmètre de 2 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s), pour un montant total de 533 333,04 €, décomposée comme suit :

- Capital Restant Dû : 533 333,04 €

Passage LEP vers TLA +1,00%

- CRD : 533 333,04 €
- Nombre de prêts : 2
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 1,000 %
- Taux Phase 1 : 4,000 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 3,000 % au 30/06/2023)
- Mode et Base de calcul des intérêts : Equivalent, 30 / 360
- Conditions de remboursement anticipé : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Caisse des dépôts et consignations
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Nous vous informons que les taux d'intérêt adossés sur des index révisables mentionnés dans notre offre sont susceptibles de variations d'ici la date de valeur du réaménagement. En conséquence, la (les) valeur(s) des index effectivement appliquée(s) au(x) taux du (des) prêt(s) réaménagé(s) sera (seront) celle(s) en vigueur à ladite date.

En vue de la mise en place de ce réaménagement, nous vous indiquons qu'un ou plusieurs avenants au(x) contrat(s) de prêt(s) initial(initials) devront être signés par vos soins ou par une personne dûment habilitée. Ce ou ces avenants devront, le cas échéant, être accompagnés de nouvelle(s) délibération(s) de garantie rendue(s) exécutoire(s).

Enfin, cette offre de réaménagement fait l'objet :

- d'une commission de 300,00 €
- du paiement des intérêts courus non échus d'un montant de 6 443,26 € à verser au moment de la mise en place du réaménagement¹

Cette offre est valable jusqu'au **7 août 2023**.

Si cette offre vous satisfait, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente lettre et son (ses) annexe(s) datées et signées par la personne dûment habilitée, suivie de la mention " Bon pour accord ".

Nous nous rapprocherons de vos équipes afin d'examiner les modalités de mise en oeuvre de ce réaménagement et d'en accompagner au mieux son déroulement.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de cette offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



"BON POUR ACCORD" le

Le Président,
E. BAYOT

Jean-Paul TERREN
Directeur Territorial

¹Le montant des intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

